

# NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 FORET

L'article L2313.1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au Compte Administratif.

## Budget FORETS : approbation du Compte Administratif le 12/04/2021

Le budget FORET est un budget annexe de la commune de Bellignat.

Il retrace les dépenses et recettes liées à la forêt NOIRE et à la forêt du CHATELARD sans autre opération particulière et/ou notable sur l'année autre que l'entretien domanial.

En 2020, des coupes de bois sur des parcelles situées en forêt noire, selon le principe de l'affouage, ont été proposées aux habitants de la commune.

Le compte administratif pour l'exercice 2020 peut se résumer de la manière suivante :

SECTION	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	46 506,65 €	77 408,36 €
INVESTISSEMENT	11 535,12 €	17 491,49 €
TOTAL	58 041,77 €	94 899,85 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>36 858,08 €</b>
Résultats antérieurs reportés	-	3 434,97 €
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>		<b>33 423,11 €</b>

Les résultats du compte administratif 2020 sont intégrés dans le budget forêt 2021.

Aucun emprunt sur ce budget.